



Probleme de remboursement de la caution

Par **elo1508**, le **20/02/2012 à 12:36**

Bonjour, rnje me permet de vous contacter car voila j'ai déménager et l'agence de mon ancien logement n'a pas voulu me rendre la caution en entier rnelle m'a retenu 63 euros pour une cloison qui était tombé a cause d'humidité des devis de constatation d'humidité on étaient fait mais eux ils disent que c'est nous qu'ont la fait tombé avec un meuble ou autrernensuite ils nous on retenu 150 euros car ils y avait un vieux poil a fioul dans la cuisine qui n'est pas au norme donc on s'en server pas alors on la mis dans le garage lors de l'état des lieux de sorti on a dit a l'agence si il voulais qu'on le remette a sa place il a dit non c'est bon je vois qui a tous et qu il et corect donc il a pas voulu qu'on le remette et apres il nous retien 150 euros pour ca je trouve qqe c'est une honte rnmerci de me contacter pour que je sache uoi faire car je ve pas que ca reste comme ca rnmerci de votre comprhension rncordialement

Par **cocotte1003**, le **20/02/2012 à 13:36**

Bonjour,d'abord ce n'est as une caution mais un dépôt de garantie. Vous devez impérativement rendre le bien dans l'état ou vous l'avez trouvé donc comme indiqué dans l'état des lieux d'entrée par rapport à celui de sortie. Lorsque la cloison a commencé à s'abimer avez vous prévenu le bailleur ou l'agence par LRAR ? sinon si elle est indiquée dans EDL de sortie abimée et qu'on vous a remis un justificatif pour sa remise en état alors oui le bailleur est dans son droit. Pour le poele si vous n'avez pas un écrit pour ne pas le remettre en place et bien oui il fallait le remettre, cordialement